

Brignais, le 28 janvier 2022

**Nombre de conseillers en
exercice : 37**

Présents : 36
Votants : 36
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 36

**Objet :
Convention de Veille et de
Stratégie Foncière EPORA-
CHAPONOST - CCVG**

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux

Le : 25 janvier

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 18 janvier 2022

PRESENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLESEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS : M. Lionel BRUNEL

SECRETAIRE : M. Martial GILLE

Pouvoirs :

Thierry DILLESEGER donne pouvoir à Mme Pascale MILLOT

Erwan LE SAUX donne pouvoir à Mme Anne-Claire ROUANET

Christine MARCILLIERE donne pouvoir à Agnès BERAL

DÉLIBÉRATION N°2022-08

En accompagnement des compétences logement et développement économique, un partenariat a été engagé auprès de l'EPORA sur la stratégie foncière de la collectivité. L'EPORA assure pour le compte des collectivités un portage du foncier sur des projets ciblés. Cet accompagnement est en œuvre sur le territoire depuis 2015.

Les modalités d'intervention de l'EPORA, au bénéfice des collectivités relevant de son périmètre d'intervention, ont été précisées dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2021-2025, délibéré par son conseil d'administration du 5 mars 2021. Le document est consultable à l'adresse suivante : <https://www.epora.fr/wp-content/uploads/ppi-epora-2021-2025-web.pdf>

Le principe des conventions de veille et de stratégie foncière (CVSF) est de définir un projet d'acquisition progressive des tenements (en privilégiant les acquisitions amiables et les préemptions) en différents points d'une commune. Ces conventions doivent aider les collectivités à anticiper et définir une stratégie foncière globale. Une fois ces portages réalisés, les délais peuvent être prorogés par le biais d'une convention opérationnelle, permettant d'engager la phase active de cession du foncier à un opérateur.

Il apparaît nécessaire de poursuivre le partenariat avec l'EPORA via la signature d'une nouvelle convention de veille et de stratégie foncière sur la commune de Chaponost.

Il est précisé que la présente convention est instaurée sur l'ensemble du territoire communal. La convention indique un encours maximum, c'est-à-dire un montant de dépenses stockées attachées à la présente convention, fixé dans le cas présent à 3 millions d'euros HT.

L'EPORA assure une veille active, et peut, le cas échéant, acquérir des biens immobiliers présentant un intérêt en termes de développement économique ou résidentiel, pour le compte des collectivités et dans les conditions exposées par la présente convention.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- Valider la convention de veille et de stratégie foncière n°69C077 – Commune de Chaponost / CCVG / EPORA,
- Autoriser la Présidente à signer ladite convention et les actes afférents.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 29/01/2022,
GAUQUELIN Françoise

